



Chambre des notaires  
de Seine-Maritime

**Madame Astrid VIRETON**

**12 rue de la Cité  
56130 BUBRY**

N/Réf. :

JFM/NL/080/2014

Dossier suivi par Mme LEVISTRE.

ROUEN, le 23 janvier 2014

Madame,

J'accuse réception de votre courrier du 21 janvier dernier et des pièces jointes.

Toutefois, la Chambre des Notaires de Seine-Maritime n'a pas compétence pour intervenir dans le litige qui vous oppose à Madame RIGAUDIERE, dans le cadre de la succession de votre père, Monsieur André VIRETON.

Par conséquent, je vous invite à faire le choix d'un notaire, si ce n'est pas déjà le cas, qui pourra représenter vos intérêts dans le cadre de cette succession.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Me Jean-François MANTEL,  
Président

PJ. En retour, pièces jointes à votre courrier

id VIRETON  
a cité  
JBRY

Chambre des Notaires  
39, rue Champ des oiseaux  
76 000 ROUEN

21 janvier 2014,

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR,

23 JAN. 2014

A l'attention de Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous saisir pour un litige de succession en négociation depuis mars 2013 en dernier ressort avant une saisine en assignation du TGI de DIEPPE.

Vous trouverez en pièces jointes les documents que je me suis procurée seule directement auprès des divers organismes.

Je n'ai toujours pas malgré les demandes notariées les documents pouvant aider à la succession.

Je propose à Madame RIGUAUDIERE épouse en seconde noces de mon père l'équité en la forme :

Toute valeur acquise avant mariage me revient de plein droit et en totalité étant l'héritage de mon père et de ma mère et leur seul enfant, toute valeur acquise après mariage est équitablement partagée soit à égalité étant l'héritage de mon père et d'une autre forme, de Madame RIGUAUDIERE et de ses enfants.

Pour ce faire je demande la pleine transparence à Madame RIGUAUDIERE, soit la fourniture des copies de tous documents en sa possession, pouvant nous aider à bien faire.

Vous trouverez en pièces jointes les montants de valeur de vente des biens de mon père avant mariage, une fiche de paie et la proposition d'un notaire, une différence importante est à noter, où est cet argent ?

Nul ne pouvant déshériter un enfant de sang reconnu, nous ne sommes pas en Angleterre, je vous remercie d'engager en premier les négociations et le contrôle de cette succession.

Bien des faits restent inconnus...

Vous remerciant de m'avoir lue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Madame Astrid VIRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Astrid Vireton', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.